

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Mise en compatibilité n°1 du PLUiH avec une déclaration de projet pour l'implantation du centre de secours de Crozon

L'objet de l'enquête

Le président de la CCPCAM (Communauté de communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime) a ordonné, par arrêté n°2022-URBA-001 du 20 janvier 2022 l'ouverture d'une enquête publique relative à la mise en compatibilité du PLUiH avec une déclaration de projet portant sur l'implantation du centre de secours de Crozon.

L'enquête publique porte à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur l'adaptation du plan qui en est la conséquence.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de mise en compatibilité du PLUiH, éventuellement modifié pour prendre en compte les résultats de l'enquête et les avis exprimés par les personnes publiques consultées sur le projet, sera soumis à approbation du Conseil communautaire.

Par décision du 27 décembre 2021, le tribunal administratif de Rennes a désigné Madame Catherine Desbordes, en qualité de commissaire enquêtrice chargée de conduire l'enquête publique.

L'enquête publique se déroulera du **lundi 14 février 2022 à 9 h 00 au mercredi 16 mars 2022 à 17 h 30, soit sur une durée de 31 jours**. Le siège de l'enquête publique est le siège de la CCPCAM, ZA de Kerdanvez à Crozon.

Consultation du dossier d'enquête publique

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et émettre ses observations sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures habituels de réception du public, sous réserve des conditions particulières d'accueil du public qui pourraient être mises en oeuvre en raison de l'épidémie covid-19 :

- Au siège de la CCPCAM, siège de l'enquête publique, ZA de Kerdanvez à Crozon.

L'ensemble des pièces du dossier sera accessible pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site internet de la CCPCAM à l'adresse suivante : <https://www.comcom-crozon.com/amenagement-et-cadre-de-vie/urbanisme/procedures-devolution-du-pluih-en-cours/>

Participation à l'enquête publique

Sous réserve des conditions particulières d'accueil du public qui pourraient être mises en oeuvre en raison de l'épidémie covid-19, la commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public, pour recueillir ses observations, les jours suivants :

- Le lundi 14 février 2022, de 9 h 00 à 12 h 00
- Le mercredi 16 mars 2022, de 14 h 00 à 17 h 30

Chacun pourra également transmettre ses observations à Madame la commissaire enquêtrice :

- Sur le registre papier mis à disposition au siège de la CCPCAM, ZA de Kerdanvez, Crozon ;
- Par voie postale à l'adresse suivante : CCPCAM, BP 25, ZA de Kerdanvez, 29 160 Crozon avec la mention suivante : « *Enquête publique : centre de secours de Crozon* » Ces contributions seront annexées au registre d'enquête déposé au siège de l'enquête ;
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : plui@comcom-crozon.bzh avec la mention suivante : « *Enquête publique : centre de secours de Crozon* »

Après la clôture de l'enquête, la commissaire enquêtrice disposera d'un délai d'un mois pour remettre son rapport et ses conclusions motivées. Ils seront ensuite tenus à disposition du public pendant un an à la Préfecture du Finistère, au siège de la CCPCAM et à la mairie de Crozon, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet

<https://www.comcom-crozon.com/amenagement-et-cadre-de-vie/urbanisme/procedures-devolution-du-pluih-en-cours/>